

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un septembre deux mil vingt deux à 20 h 30, suivant convocation en date du treize septembre deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc
Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge

Membres absents : Mr CHARIAL Nicolas, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr MONTHEIL Jean-Pierre,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Délibération 2022/046 en date du 21 septembre 2022

Réfection du mur du cimetière : étude de devis et demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD et auprès des services de l'Etat au titre de la DETR

Madame le maire rappelle que le 2 avril 2021 une délibération avait été prise pour entreprendre des travaux sur le mur du cimetière, dont l'état dégradé avait été constaté. Il avait été envisagé que ces travaux soient réalisés par étape, compte tenu du fait qu'une partie non négligeable de l'enceinte était à reprendre. Ces travaux ont été réalisés et il convient désormais de les poursuivre.

Madame le maire présente les 2 propositions reçues en mairie :

Entreprise	Coût total HT
PERPILLOU	1 665 € HT
TONKINSON	1 265.75 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal décide

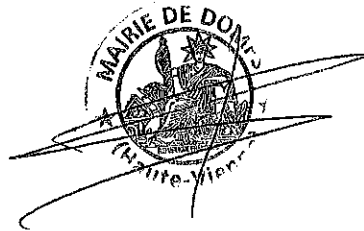
- De retenir la proposition de l'entreprise Tonkinson pour un montant de 1265.75 € HT pour la réfection du mur du cimetière et la dalle béton.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette proposition.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de travaux estimés à 1265.75 € HT.
- D'Autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD pour un montant de travaux estimés à 1265.75 € HT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 27 septembre 2022

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20220921-2022-046-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022